

Conseil Municipal

SEANCE DU 23 JANVIER 2012

L'an DEUX MIL DOUZE, le VINGT TROIS JANVIER à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. René REGNAULT, Maire, Sénateur Honoraire, Chevalier de la Légion d'Honneur.

PRESENTS : MM. René REGNAULT, Loïc CAMPION, Hubert VERDIER, Daniel DURE, Mmes Madeleine BEDU, Geneviève BRIOT, Valérie IMBERT et Patricia RAULT, MM. Paul BERVAS, Jean Yves LE DANTEC et Thierry RECTON.

ABSENTES EXCUSEES : Mme Liliane BRIAND ayant donné procuration à M. Loïc CAMPION, Mme Andrée JOSSELIN ayant donné procuration à M. René REGNAULT

ABSENTE NON EXCUSEE : Mme Stéphanie COUDRAY

SECRETAIRE : M. Thierry RECTON

Convocation du 16 janvier 2012

POLE DE TOURISME DE BEAUSEJOUR

Le Conseil Municipal a pris connaissance des résultats de la saison 2011. Les recettes ont progressé de 9.5 % par rapport à 2010. Cette hausse est liée principalement à la location de mobil-homes et des gîtes familiaux.

Les propositions de la commission tourisme concernant la numérotation des mobil-homes locatifs, la décoration du gîte d'étape, l'achat de jeux de société, d'un baby-foot, de petit mobilier et la sécurisation du réseau WIFI ont été entérinées.

AMENAGEMENT 6 GRANDS EMPLACEMENTS POUR MOBIL-HOMES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ confirme sa décision d'aménagement de 6 nouveaux emplacements pour mobil-homes au camping et approuve le dossier de consultation des entreprises,
- ✚ autorise le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre établi par le Cabinet BOURGOIS pour un forfait de rémunération de 2 850 € hors comprenant les éléments de mission PRO, ACT, DET et AOR,
- ✚ décide de lancer la consultation des entreprises selon la procédure adaptée et arrête une liste d'entreprises à consulter.

PERSONNEL

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, décide

- ✚ LE RENOUVELLEMENT DE L'EMPLOI DE DIRECTEUR DU POLE DE TOURISME DE BEAUSEJOUR chargé également de la promotion du tourisme pour la période du 1er avril 2012 au 31 mars 2013,
- ✚ la création des emplois saisonniers ci-dessous :
 - Animateur : emploi à temps complet du 1^{er} juillet au 31 août,
 - Agent d'accueil chargé de la tenue de l'épicerie - bar du camping mais aussi d'assister le responsable et l'animateur du 1^{er} juillet au 31 août,

- Agents d'entretien à temps non complet d'une durée hebdomadaire de service variable selon les périodes de l'année.

TARIFS CAMPING 2012

Le Conseil Municipal a suivi les propositions de la commission tourisme et a fixé les tarifs 2012 avec une augmentation de l'ordre de 2 %.

ACHAT TERRAIN

Dans le cadre de la succession de Monsieur Joseph FERMINE, il est proposé à la commune d'acquérir la parcelle A 512 d'une superficie de 977 m² située en bordure de Rance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 2 abstentions (M. VERDIER et Mme BEDU), donne son accord pour l'achat de ce terrain au prix de 0.30 € le m² toutes indemnités comprises soit un prix total de 293.10 €.

MAITRISE D'ŒUVRE VESTIAIRES TERRAIN DE FOOTBALL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et une abstention (Madame BEDU), charge le Maire de contacter Monsieur GUILLEMINOT, architecte sur la commune, qui pourrait être désigné comme Maître d'œuvre.

REMUNERATION AGENTS RECENSEURS

Le recensement général de la population est actuellement en cours. Il est effectué par 3 agents recenseurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, décide de fixer ainsi qu'il suit la rémunération des agents recenseurs :

- a) un fixe de 500 € pour chaque agent,
- b) un forfait de 1€ par feuille de logement et de 0.80 € par bulletin individuel,
- c) une participation de 70 € pour les séances de formation,
- d) un forfait pour les frais de déplacement : 75 € pour le district 0003 et 50 € pour les autres.